TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration de TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Villejust,

SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de Financement de Formation

Votre Association comptabilise en charges à payer des Engagements de Financement de Formation pour couvrir les formations non encore réalisées à la date de clôture de l'exercice, tels que décrit dans la note « 5.2 Notes sur le bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans la note « 5.2 Notes sur bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches, et plus particulièrement les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés.

Produits et Créances relatives aux subventions

Votre Association comptabilise en produits de formation, les contributions et les subventions de formation, déterminées sur la base des engagements arrêtés à la date de clôture, tels que décrits dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance France Compétences, Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance France Compétences, Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe. Sur la base des conventions mises à notre disposition, nous avons mis en œuvre les sondages nécessaires à la validation des sommes enregistrées en produits de formation et aux informations figurant en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la sociétéErreur ! Signet non défini. à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust,

BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

Crowe

BCZ

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

COMPTE RENDU DE TRAVAUX SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXPERT-COMPTABLE, BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ACTIF 2
PASSIF 3
COMPTE DE RÉSULTAT 4
ANNEXE 5
1. Activités de l'entité 5
2. Faits significatifs de l'exercice 5
Comptabilisation du produit de subvention FSE 2024 5
3. Événements postérieurs à la clôture 5
4. Règles et méthodes comptables 6
4.1 Principes généraux 6
4.2 Changements comptables 6
4.3 Comptabilisation des conventions de financement 6
4.4 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation 7
4.5 Excédents de trésorerie 8
4.6 Immobilisations et amortissements 9
4.7 Créances 9
4.8 Produits à recevoir 9
4.9 Charges constatées d'avance 9
4.10 Frais de fonctionnement 9
5. Détail des comptes 10
5.1 Notes sur le bilan actif 10
5.2 Notes sur le bilan passif 11
5.3 Notes sur le compte de résultat 12
5.4 Suivi de l'effectif annuel 12
5.5 Indemnités de fin de carrière 12
5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes 12
6. Éléments hors bilan 12
7. États financiers par dispositif 13
7.1 PTP 13
7.2 FIPU 17
7.3 TRANSCO 21
7.4 CIF 25

BILAN
ACTIF

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 777	4 467	310	963
Immobilisations corporelles	87 458	73 602	13 856	16 939
Immobilisations financières	3 184	-	3 184	3 131
Total I	**95 419**	**78 069**	**17 350**	**21 034**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	1 218 281	-	1 218 281	869 859
Subventions à recevoir	2 315 434	75 993	2 239 441	2 201 674
Autres créances	31 998	21 899	10 100	13 524
Charges constatées d'avance	133	-	133	5 651
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	1 008 044	-	1 008 044	997 206
Total II	**4 573 890**	**97 891**	**4 475 999**	**4 087 914**
TOTAL ACTIF (I+II)	4 669 309	175 960	4 493 349	4 108 947

BILAN
PASSIF

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	706 635	581 826
Résultat de l'exercice	(357 112)	124 809
Total I	**349 523**	**706 635**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	1 430	-
Total III	**1 430**	-
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	-	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	8 894	132 292
Dette envers France Compétences	173	479 743
Charges à payer pour engagements de financement de formation	4 059 632	2 701 827
Dettes fournisseurs	46 199	49 092
Dettes fiscales et sociales	20 809	39 358
Autres dettes	6 689	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**4 142 395**	**3 402 313**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	**4 493 349**	**4 108 948**

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	**1 601 119**	**1 602 890**	**(1 771)**	**0%**
Contribution Transco	**29 634**	**48 836**	**(19 202)**	**-39%**
Subventions de formation	**1 308 535**	**998 361**	**310 174**	**31%**
▫ *Fonds Social Européen (FSE)*	*1 308 535*	*998 142*	*310 393*	*31%*
▫ *Régions*	-	*219*	*(219)*	*-100%*
Reprise fonds dédiés	-	-	-	**N/A**
Total I : Produits de formation	**2 939 288**	**2 650 087**	**289 201**	**11%**
Charges de formation	3 514 879	2 256 716	1 258 162	56%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	(476 843)	-	(476 843)	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	83 543	15 778	67 766	429%
Total II : Charges de formation	**3 121 579**	**2 272 494**	**849 085**	**37%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(182 291)**	**377 593**	**(559 884)**	**-148%**
Subvention de fonctionnement	176 014	171 977	4 037	2%
Reprises de provision pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	808	11	798	7372%
Total IV : Produits liés au fonctionnement	**176 822**	**171 987**	**4 835**	**3%**
Autres achats et charges externes	146 813	118 696	28 117	24%
Impôts, taxes et versements assimilés	737	1 314	(577)	-44%
Salaires	164 299	223 902	(59 603)	-27%
Cotisations sociales	48 707	74 367	(25 660)	-35%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	6 317	6 289	28	0%
Autres charges	783	202	581	287%
Total V : Charges liées au fonctionnement	**367 655**	**424 771**	**(57 116)**	**-13%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(190 833)**	**(252 784)**	**61 951**	**-25%**
TOTAL V : RESULTAT D'EXPLOITATION (total III - total VI)	**(373 124)**	**124 809**	**(497 933)**	**-399%**
Produits financiers	16 012	-	16 012	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	*16 012*	-	*16 012*	*N/A*
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**16 012**	-	**16 012**	**N/A**
Produits exceptionnels	-	-	-	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(357 112)**	**124 809**	**(481 921)**	**-386%**

ANNEXE

1. Activités de l'entité

Depuis 2020, les associations TRANSITIONS PRO correspondent à la nouvelle appellation des FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation). En charge du financement de la transition professionnelle des salariés, les associations TRANSITIONS PRO sont coordonnées par l'association paritaire nationale CERTIF PRO, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Régionalisés sur l'ensemble du territoire français, les organismes paritaires que sont les associations TRANSITIONS PRO ont pour objet, notamment, d'assurer :

- La gestion des projets de transition professionnelle des salariés,
- L'analyse des besoins en emplois et en compétences sur le territoire permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels,
- La mise en place d'actions d'information sur la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles et l'organisation des sessions de validation de cette certification.

L'association gère une enveloppe annuelle de financement comprise entre 2 M€ et 3 M€.

Les dispositifs financés par l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE sont les suivants :

- PTP (projet de transition professionnelle),
- TCOI (transitions collectives ou TRANSCO),
- FIPU (prévention de l'usure professionnelle),
- VAE (validation des acquis de l'expérience).

L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE est aussi en charge :

- D'organiser les jurys du socle de connaissances et de compétences professionnelles, d'instruire les dossiers relatifs au certificat CléA et de délivrer (ou non) la certification visée,
- D'examiner et de vérifier le caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle dans le cadre du dispositif Démissionnaire.

2. Faits significatifs de l'exercice

Comptabilisation du produit de subvention FSE 2024

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, le produit de subvention FSE au titre du millésime 2024 n'avait pas été comptabilisé dans les comptes 2024 en raison de l'absence de convention signée lors de l'arrêté des comptes.

Le produit de subvention a été reconnu sur l'exercice 2025 à la suite de la signature de la convention en juin 2025. Il représente 1 124 K€, montant auquel s'ajoutent 124 K€ de frais de gestion.

3. Événements postérieurs à la clôture

La signature de la convention FSE au titre de 2025 est attendue pour 2026.

La Convention d'Objectifs et de Moyens à signer avec l'Etat au titre de 2026 est en cours de discussion avec la DEETS de Guadeloupe.

4. Règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions :

- Du plan comptable applicable aux associations TRANSITIONS PRO selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-03 du 5 juillet 2019 homologué le 26 décembre 2019 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et modifié par l'ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023 homologué le 26 décembre 2023.

- Du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par l'ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023 homologué le 26 décembre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Une image fidèle,
- La comparabilité,
- La régularité,
- La sincérité,
- La prudence,
- La continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes qui suivent.

4.2 Changements comptables

Conformément au règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du plan comptable général.

Les impacts sur les comptes de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE ne sont pas significatifs.

4.3 Comptabilisation des conventions de financement

Les conventions de financement conclues entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation par l'association de l'opération de formation mentionnée dans la convention.

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative (article 142-8). **Par conséquent, la subvention FSE d'un montant maximal de 1 592 K€ au titre du millésime 2025 n'a pas été reconnue en produit sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. La demande de subvention a été validée au CRUP en mai 2026 et la convention, en cours de rédaction, sera signée en 2026.**

En revanche, les engagements nets d'annulations théoriques pris au titre de cette même convention pour un montant de 1 253 K€ ont été comptabilisés en charges sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le produit de subvention FSE non reconnu à la clôture 2025 s'élève par conséquent à 1 253 K€ auquel s'ajoutent 186 K€ de frais de gestion.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par le financeur de l'engagement par l'association des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Les appels à projets sont comptabilisés à l'actif du bilan de la manière suivante :

- Montant notifié par le financeur dans la limite des engagements déclarés par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) après application d'un taux d'annulation probable,
- Retrait du montant des acomptes déjà reçus.

Une dépréciation du produit à recevoir de la subvention peut être constituée pour tenir compte des annulations éventuelles sur la quote-part de subvention concernée.

Fonds dédiés

D'après l'article 132-1 du règlement des associations n° 2018-06 du 5 décembre 2018, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif "Fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds dédiés".

Les sommes inscrites correspondent à la part non consommée d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution ou à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice dans le cas d'une convention pluriannuelle.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont rapportées en produits au compte de résultat à mesure que le projet défini se réalise au cours des exercices suivants.

Lorsque les ressources n'ont plus lieu d'être utilisées, pour un projet clos par exemple, le solde des fonds dédiés peut être transféré à un autre projet avec l'accord du tiers financeur et une information est mentionnée dans l'annexe des comptes.

Au 31 décembre 2025, aucune convention n'a fait l'objet de fonds dédiés.

4.4 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation

Les charges de formation sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les engagements de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions.
- Les actions de formation engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer. Afin de tenir compte du doute subsistant sur leur niveau de réalisation, ces engagements sont diminués d'un taux d'annulation probable calculé sur une moyenne historique par dispositif.

4.5 Excédents de trésorerie

En application des articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail modifiés par les décrets n°2025-558 et 2025-560 du 21 juin 2025, deux règles sont applicables pour le calcul des excédents de trésorerie au titre de l'exercice 2025 :

- Les disponibilités affectées au dispositif du PTP ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions,
- Les fonds propres du dispositif PTP ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, 10% des produits de formation comptabilisées au titre du PTP. Pour l'année 2025, le taux est fixé à 15%.

Règle des disponibilités ne pouvant excéder un tiers des charges :

Evaluation du tiers des charges comptabilisées

ELEMENTS	PTP
Charges d'activité PTP	3 082 195
Charges de fonctionnement PTP (yc financières et exceptionnelles)	352 949
Total des charges comptabilisées sur le dispositif PTP	**3 435 144**
Retraitements	
- Dotations aux amortissements et aux provisions (DAP)	89 607
- Dotations aux reports en fonds dédiés	0
- Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-476 843
Total des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	3 822 380

Tiers des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	1 274 127

Détail des comptes financiers et des dettes financières

ELEMENTS	PTP
1/ Valeurs mobilières de placement	0
2/ Banques - Etablissements financiers et assimilés / comptes à solde débiteur et	789 740
3/ Compte de liaison débiteur ou créditeur	
4/ Banques - comptes à solde créditeur et concours bancaires courants	0
5/ Acomptes CPF reçus du FC	0
6/ Fonds perçus du FSE	0
SOUS-TOTAL (1 + 2 +/- 3 - 4 - 5 - 6) :	789 740

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31 décembre 2025

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31/12/2025	PTP
Disponibilités au 31/12/2025	789 740
+ Plus-values latentes au 31/12/2025	0
- Contribution FC	
Disponibilités au 31/12/2025	**789 740**
1/3 des charges comptabilisées au 31/12/2025	**1 274 127**
Montant des disponibilités excédentaires	Néant

Règle des fonds propres ne pouvant excéder 15% des produits de formation :

Evaluation des excédents financiers au 31/12/2025	PTP
Fonds propres de la section PTP au 31/12/2025	**364 219**
Produits de formation 2025	2 906 817
15% des produits de formation	**436 023**
Montant des réserves excédentaires	**Néant**

Aucun excédent au titre des disponibilités excédentaires n'est à reverser au 31 décembre 2025.

4.6 Immobilisations et amortissements

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire basé sur la durée d'utilisation probable du bien.

Les durées utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles 1 à 5 ans,
- Agencements et installations 10 à 20 ans,
- Matériels de bureau et informatiques 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau 5 ans.

4.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.8 Produits à recevoir

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre les organismes financeurs et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

4.9 Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4.10 Frais de fonctionnement

Principe

Une section comptable distincte est utilisée pour valoriser les dépenses communes à toutes les sections. À la date de clôture de chaque exercice, les charges issues de cette section "Fonctionnement" sont réparties entre les autres sections selon des clés de répartition.

Les frais de fonctionnement sont encadrés par la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et la DEETS pour trois ans (2023 à 2025). Un avenant a été signé le 18 décembre 2025.

Le niveau des frais de gestion est plafonné au montant de 223 199 €uros, soit un taux accordé de 13,96 % de la dotation annuelle attribuée par FRANCE COMPÉTENCES sur l'exercice 2025.

La répartition des frais de fonctionnement par dispositif a été déterminée sur la base de la méthode historique appliquée.

	PTP	FIPU	TRANSCO	CIF	Total
Clés de répartition par dispositif	96%	0%	2%	2%	100%

- *Répartition par item de la convention d'objectifs et de moyens (dispositif PTP)*

en €uros	Frais de gestion, d'information et de mission				TOTAL
	Frais de gestion administrative des dossiers	Transport, hébergement, restauration des représentants paritaires	Pilotage de projets et de services de proximité, accompagnement des salariés	Frais engagés pour le contrôle qualité	
Résultat fonctionnement	87 398	11 707	67 337	12 944	179 023
Plafonnement	111 014	10 000	85 533	16 652	223 199
Différentiel	23 616	-1 707	18 196	3 708	44 176
Taux de frais de fonctionnement réalisé					**11,20%**

5. Détail des comptes

5.1 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements des immobilisations durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Mise en service immobilisations en cours	Cessions Mises au rebut Réajustements	Valeurs brutes en fin d'exercice	Amortissements cumulés	Valeurs nettes en fin d'exercice
Concessions et droits similaires	4 777	-	-	-	4 777	4 467	310
Sous-total immobilisations incorporelles	4 777	-	-	-	4 777	4 467	310
Installations, agencements et aménagements	37 511	-	-	25 000	12 511	9 710	2 801
Matériels de bureau et informatiques	44 962	1 459	-	12 527	33 894	23 792	10 102
Mobilier	39 932	1 121	-	-	41 053	40 100	953
Sous-total immobilisations corporelles	122 405	2 580	-	37 527	87 458	73 602	13 856
Dépôts de garantie et cautions	3 131	53	-	-	3 184	-	3 184
Sous-total immobilisations financières	3 131	53	-	-	3 184	-	3 184
TOTAL	130 313	2 633	-	37 527	95 419	78 069	17 350

Amortissements et dépréciations de l'actif

Les mouvements des amortissements durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Amortissements au début de l'exercice	Dotations aux amortissements de l'exerice	Reprises sur amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés en fin d'exercice	Amortissement linéaire
Immobilisations incorporelles	3 814	653	-	4 467	
Concessions et droits similaires	3 814	653		4 467	5 ans
Immobilisations corporelles	105 466	5 664	37 527	73 603	
Installations, agencements et aménagements	33 328	1 382	25 000	9 710	10 à 20 ans
Matériels de bureau et informatiques	32 206	4 113	12 527	23 793	5 à 10 ans
Mobilier	39 932	169	-	40 100	Moins de 5 ans
TOTAL	109 280	6 317	37 527	78 069	

Créance FRANCE COMPÉTENCES

La créance FRANCE COMPÉTENCES (FC) comprend la contribution à recevoir au titre du millésime 2025 relative au PTP pour 1 218 281 €uros.

Créance TRANSCO

Une nouvelle convention a été signée au titre de l'exercice 2025.

En raison d'annulations d'engagements sur la convention 2021-2022 et de la faible utilisation des conventions 2023 et 2024, la créance TRANSCO avait été ajustée au 31 décembre 2024 en fonction des engagements arrêtés à la clôture 2024. L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE a procédé au reversement des créances au titre des conventions 2020-2022 et 2023 pour un total de 106 350 €uros.

Subventions à recevoir

Il s'agit des subventions à recevoir sur les conventions comme suit :

- 1 403 345 €uros au titre de la convention FSE 2023. La convention s'est clôturée au 31 décembre 2025. Un bilan intermédiaire a été déposé en mars 2025 et un contrôle de service fait a été réalisé en octobre 2025. Le bilan final est attendu pour juin 2026.
- 836 096 €uros au titre de la convention FSE 2024. La convention sera clôturée au 31 décembre 2024. Un bilan intermédiaire a été déposé en septembre 2025 et un contrôle de service fait a été réalisé en décembre 2025. Le bilan final sera réalisé en 2027.
- 75 933 €uros sur la convention avec le Conseil Régional. La subvention a été dépréciée en intégralité au 31 décembre 2025.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5.2 Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Le bilan présente un report à nouveau avant affectation du résultat 2025 créditeur de 706 635 €uros.

La répartition par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

Charges à payer par poste du bilan

La répartition des engagements restant à financer et des charges à payer par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

- *Taux d'annulation*

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements des anciens dispositifs CIF (millésimes 2014 à 2018) était de 15 %.

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements du dispositif CPF pour les millésimes 2020 à 2022 s'élève à 15 %. Le taux d'annulation de 15 % a, par conséquent, été conservé pour la détermination des annulations théoriques sur les engagements de formation du millésime 2025.

5.3 Notes sur le compte de résultat

Produits de formation

- *Contributions de FRANCE COMPÉTENCES au titre du PTP*

La somme de 1 601 119 €uros inscrite en "Concours de FRANCE COMPÉTENCES" correspond au montant des contributions dues au financement du dispositif CPF de transition professionnelle ainsi que de la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). Elle se décompose comme suit :

- La dotation définitive attribuée par FRANCE COMPETENCES s'est élevée à 1 598 282 €uros au titre de l'année 2025.
- La contribution FIPU attribuée par FRANCE COMPÉTENCES s'élève à 2 837 €uros.

- *Contribution TRANSCO*

La convention signée en 2025 a pris fin au 31 décembre 2025. Le produit de formation reconnu sur l'exercice 2025 est plafonné à 29 634 €uros et a été déterminé sur la base des engagements arrêtés à la clôture 2025.

- *Subventions de formation*

Les engagements relatifs à la convention FSE 2023 ont été arrêtés au 31 décembre 2025. Le produit de subvention reconnu sur l'exercice représente 184 929 €uros auxquels s'ajoutent les frais de gestion de 48 946 €uros.

Les engagements relatifs à la convention FSE 2024 ont été arrêtés au 31 décembre 2025. Le produit de subvention reconnu sur l'exercice représente 1 123 606 €uros auxquels s'ajoutent les frais de gestion de 124 204 €uros.

Charges de formation

Les charges au titre du financement des formations se composent des charges décaissées sur l'exercice et de la variation de provisions des engagements de formation.

5.4 Suivi de l'effectif annuel

L'effectif est composé de trois salariés.

5.5 Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements est considéré comme non significatif.

5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires pour la certification des comptes se sont élevés à 21 863 €uros sur l'exercice 2025.

6. Éléments hors bilan

Engagements donnés : néant.

Engagements reçus : néant.

7. États financiers par dispositif

7.1 PTP

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 586	4 288	298	876
Immobilisations corporelles	83 960	70 658	13 302	15 415
Immobilisations financières	3 057	-	3 057	2 850
Total I	91 602	74 946	16 656	19 141
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	1 218 281	-	1 218 281	869 859
Subventions à recevoir	2 315 434	75 993	2 239 441	2 201 674
Autres créances	31 594	21 899	9 696	12 857
Charges constatées d'avance	128	-	128	5 142
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	789 740	-	789 740	625 545
Total II	4 355 177	97 891	4 257 285	3 715 078
TOTAL ACTIF (I+II)	4 446 779	172 837	4 273 942	3 734 219

Bilan passif

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	703 248	559 307
Résultat de l'exercice	(339 029)	143 941
Total I	**364 219**	**703 248**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	1 373	-
Total III	**1 373**	-
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	-	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Subventions à reverser	-	-
Dette envers France Compétences	-	476 843
Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 837 333	2 473 637
Dettes fournisseurs	44 351	44 674
Dettes fiscales et sociales	19 976	35 816
Autres dettes	6 689	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**3 908 349**	**3 030 970**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	**4 273 941**	**3 734 218**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	1 598 282	1 584 593	13 689	1%
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	1 308 535	998 361	310 174	31%
▫ Fonds Social Européen (FSE)	*1 308 535*	-	*1 308 535*	*N/A*
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**2 906 817**	**2 582 954**	**323 863**	**13%**
Charges de formation	3 475 495	2 193 961	1 281 534	58%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	(476 843)	-	(476 843)	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	83 543	15 778	67 766	429%
Total II : Charges d'activité	**3 082 195**	**2 209 739**	**872 456**	**39%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(175 378)**	**373 215**	**(548 593)**	**-147%**
Subvention de fonctionnement	173 150	157 258	15 892	10%
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	776	10	766	7783%
Total IV : Produits de fonctionnement	**173 926**	**157 268**	**16 658**	**11%**
Autres achats et charges externes	140 940	108 013	32 927	30%
Impôts, taxes et versements assimilés	708	1 196	(488)	-41%
Salaires	157 727	203 751	(46 024)	-23%
Cotisations sociales	46 758	67 674	(20 916)	-31%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	6 064	5 723	341	6%
Autres charges	752	184	568	308%
Total V : Charges de fonctionnement	**352 949**	**386 542**	**(33 592)**	**-9%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(179 023)**	**(229 274)**	**50 251**	**-22%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(354 401)**	**143 941**	**(498 342)**	**-346%**
Produits financiers	15 372		15 372	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	*15 372*	-	*15 372*	*N/A*
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**15 372**		**15 372**	**N/A**
Produits exceptionnels	-		-	N/A
Charges exceptionnelles	-		-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-		-	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(339 029)**	**143 941**	**(482 971)**	**-336%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF : PTP

Suivi des EFF	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
EFF à l'ouverture	45 033	246 793	251 257	575 027	2 127 361		3 245 471
Engagements 2025						4 104 226	4 104 226
TOTAL I	45 033	246 793	251 257	575 027	2 127 361	4 104 226	7 349 697
REALISATIONS :							
= (+) Paiements des charges de formation	2 142	72 260	27 531	284 986	1 198 192	526 688	2 111 799
= (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	81	44 151	19 842	51 389	123 270	1 064	239 797
TOTAL II	2 223	116 411	47 373	336 375	1 321 462	527 752	2 351 596
TOTAL GENERAL (total I - total II)	42 810	130 382	203 884	238 652	805 899	3 576 474	4 998 101

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : PTP

Suivi des Engagements de formation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2025	45 032	214 595	117 584	372 458	1 723 967		2 473 637
Engagements bruts 2025			0	0	0	4 104 226	4 104 226
Taux d'annulation moyen						15%	
Annulations théoriques sur Engagements 2025						615 634	615 634
Provisions / engagements	45 032	214 595	117 584	372 458	1 723 967	3 488 592	5 962 229
Paiement des charges de formation	2 142	72 260	27 531	284 986	1 198 192	526 688	2 111 799
Annulations	81	11 952				1 064	13 097
Charges à payer pour engagements de financement de formation	42 809	130 383	90 053	87 472	525 775	2 960 840	3 837 333

7.2 FIPU

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	19
Immobilisations corporelles	-	-	-	339
Immobilisations financières	-		-	63
Total I	-	-	-	**421**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-		-	-
Créance Transco	-		-	-
Subventions à recevoir	-		-	148
Autres créances	-		-	113
Charges constatées d'avance	-			
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	-		-	13 897
Total II	-	-	-	**14 158**
TOTAL ACTIF (I+II)	-	-	-	14 579

Bilan passif

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	(8 159)	-
Résultat de l'exercice	404	(8 159)
Total I	**(7 755)**	**(8 159)**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	-	-
Total III	-	-
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	7 582	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Subventions à reverser	-	-
Dette envers France Compétences	173	2 900
Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	18 068
Dettes fournisseurs	-	982
Dettes fiscales et sociales	-	787
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**7 755**	**22 737**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	**0**	**14 578**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	2 837	18 297	(15 460)	-84%
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**2 837**	**18 297**	**(15 460)**	**-84%**
Charges de formation	3 067	18 068	(15 001)	-83%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilltés excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**3 067**	**18 068**	**(15 001)**	**-83%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(230)**	**229**	**(459)**	**-200%**
Subvention de fonctionnement	634	108	526	489%
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	-	-	-	N/A
Total IV : Produits de fonctionnement	**634**	**108**	**526**	**488%**
Autres achats et charges externes	-	2 374	(2 374)	-100%
Impôts, taxes et versements assimilés	-	26	(26)	-100%
Salaires	-	4 478	(4 478)	-100%
Charges sociales	-	1 487	(1 487)	-100%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	-	126	(126)	-100%
Autres charges	-	4	(4)	-100%
Total V : Charges de fonctionnement	**-**	**8 495**	**(8 495)**	**-100%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**634**	**(8 388)**	**9 022**	**-108%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**404**	**(8 159)**	**8 563**	**-105%**
Produits financiers	-	-	-	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	*N/A*
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Produits exceptionnels	-	-	-	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**	**-**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**404**	**(8 159)**	**8 563**	**-105%**

Suivi des engagements et des charges à payer

Suivi des EFF	2024	2025	TOTAL
EFF à l'ouverture	21 256		**21 256**
Engagements 2025			**0**
TOTAL I	21 256	0	21 256
REALISATIONS :			
¤ **(+) Paiements des charges de formation**	21 135		**21 135**
¤ **(+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice**	121		**121**
TOTAL II	21 256	0	21 256
TOTAL GENERAL (total I - total II)	0	0	0

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : FIPU

Suivi des Engagements de formation	2024	2025	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2025	18 068		**18 068**
Engagements bruts 2025	-		**0**
Taux d'annulation moyen			
Annulations théoriques sur Engagements 2025			**0**
Provisions / engagements	18 068	0	18 068
Paiement des charges de formation	21 135		21 135
Annulations	(3 067)		(3 067)
Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0

7.3 TRANSCO

Bilan actif

ACTIF	31/12/2025 Valeur brute	31/12/2025 Amortissements et provisions	31/12/2025 Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	89	6	19
Immobilisations corporelles	1 749	1 472	277	339
Immobilisations financières	64	-	64	63
Total I	**1 908**	**1 561**	**347**	**421**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-	-	-	-
Créance Transco	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Autres créances	202	-	202	148
Charges constatées d'avance	3		3	113
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	49 556	-	49 556	172 518
Total II	**49 761**	**-**	**49 761**	**172 779**
TOTAL ACTIF (I+II)	51 669	1 561	50 108	173 200

Bilan passif

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	7 497	951
Résultat de l'exercice	(11 470)	6 546
Total I	**(3 973)**	**7 497**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	29	-
Total III	**29**	-
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	-	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	8 894	132 292
Reversement France Compétences	-	-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	43 818	31 641
Dettes fournisseurs	924	982
Dettes fiscales et sociales	416	787
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**54 052**	**165 702**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	50 108	173 199

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	-	-	-	N/A
Contribution Transco	29 634	48 836	(19 202)	-39%
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprises de provisions	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**29 634**	**48 836**	**(19 202)**	**-39%**
Charges de formation	36 317	48 136	(11 819)	-25%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**36 317**	**48 136**	**(11 819)**	**-25%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**(6 683)**	**700**	**(7 383)**	**-1055%**
Subvention de fonctionnement	2 230	14 342	(12 112)	-84%
Reprises de provision pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	16	0	16	7372%
Total IV : Produits de fonctionnement	**2 246**	**14 342**	**(12 096)**	**-84%**
Autres achats et charges externes	2 936	2 374	562	24%
Impôts, taxes et versements assimilés	15	26	(12)	-44%
Salaires	3 286	4 478	(1 192)	-27%
Cotisations sociales	974	1 487	(513)	-34%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126	126	1	0%
Autres charges	16	4	12	287%
Total V : Charges de fonctionnement	**7 353**	**8 495**	**(1 142)**	**-13%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(5 107)**	**5 846**	**(10 953)**	**-187%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(11 790)**	**6 546**	**(18 336)**	**-280%**
Produits financiers	320	-	320	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	320	-	320	N/A
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**320**	**-**	**320**	**N/A**
Produits exceptionnels	-	-	(297)	-100%
Charges exceptionnelles	-	-	(2 884)	-100%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**	**-**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(11 470)**	**6 546**	**(18 016)**	**-275%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF : TRANSCO			
Suivi des EFF	2024	2025	TOTAL
EFF à l'ouverture	37 225		37 225
Engagements 2025		42 726	42 726
TOTAL I	37 225	42 726	79 951
REALISATIONS :			
¤ (+) Paiements des charges de formation	24 140	-	24 140
¤ (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice		-	0
TOTAL II	24 140	0	24 140
TOTAL GENERAL (total I - total II)	13 085	42 726	55 811

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : TRANSCO			
Suivi des Engagements de formation	2024	2025	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2025	31 641		31 641
Engagements bruts 2025	-	42 726	42 726
Taux d'annulation moyen		15%	
Annulations théoriques sur engagements 2025		6 409	6 409
Provisions / engagements	31 641	36 317	67 958
Paiement des charges de formation	24 140	-	24 140
Annulations		-	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	7 501	36 317	43 818

7.4 CIF

Bilan actif

ACTIF	Valeur brute	31/12/2025 Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2024 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	89	6	48
Immobilisations corporelles	1 749	1 472	277	847
Immobilisations financières	64		64	157
Total I	**1 908**	**1 561**	**347**	**1 052**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	-	-	-	-
Créance Transco	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Autres créances	202	-	202	370
Charges constatées d'avance	3	-	3	283
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	176 329	-	176 329	185 247
Total II	**176 534**	**-**	**176 534**	**185 900**
TOTAL ACTIF (I+II)	**178 442**	**1 561**	**176 881**	**186 951**

Bilan passif

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	4 048	21 568
Résultat de l'exercice	(7 017)	(17 520)
Total I	**(2 969)**	**4 048**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
Total II	**-**	**-**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	29	-
Total III	**29**	**-**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	-	-
DETTES D'EXPLOITATION		
Reversement France Compétences	-	-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	178 481	178 481
Dettes fournisseurs	924	2 455
Dettes fiscales et sociales	416	1 968
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	**179 821**	**182 904**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	176 881	186 952

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	%
Concours de France Compétences	-	-	-	N/A
Contribution Transco	-	-	-	N/A
Subventions de formation	-	-	-	N/A
Reprises de provisions	-	-	-	N/A
Total I : Produits de formation	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Charges de formation	-	(3 449)	3 449	-100%
Reversement France Compétences	-	-	-	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
Total II : Charges d'activité	**-**	**(3 449)**	**3 449**	**-100%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**-**	**3 449**	**(3 449)**	**-100%**
Subvention de fonctionnement	-	269	(269)	-100%
Reprises de provision pour risques et charges	-	-	-	N/A
Reprise fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	16	1	16	2889%
Total IV : Produits de fonctionnement	**16**	**270**	**(254)**	**-94%**
Autres achats et charges externes	2 936	5 935	(2 999)	-51%
Impôts, taxes et versements assimilés	15	66	(51)	-78%
Salaires	3 286	11 195	(7 909)	-71%
Cotisations sociales	974	3 718	(2 744)	-74%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	126	314	(188)	-60%
Autres charges	16	10	6	55%
Total V : Charges de fonctionnement	**7 353**	**21 239**	**(13 885)**	**-65%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**(7 337)**	**(20 969)**	**13 632**	**-65%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**(7 337)**	**(17 520)**	**10 183**	**-58%**
Produits financiers	-			
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**-**	**-**	**-**	**N/A**
Produits exceptionnels	320	-	320	N/A
Autres intérêts et produits assimilés	320	-	320	N/A
Charges exceptionnelles	-	-	-	N/A
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**320**	**-**	**320**	**N/A**
RESULTAT (total VI + total VII + total VIII)	**(7 017)**	**(17 520)**	**10 503**	**-60%**

Suivi des engagements et des charges à payer

Suivi des EFF	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
EFF à l'ouverture	178 481								178 481
Engagements 2025	-								-
TOTAL I	178 481								178 481
REALISATIONS :									
* (+) Paiements des charges de formation	-								0
* (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	-								0
TOTAL II	0								0
TOTAL GENERAL (total I - total II)	178 481								178 481

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS - CIF									
Suivi des Engagements de formation	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2025	178 481								178 481
Engagements bruts 2025									-
Taux d'annulation moyen									-
Annulations théoriques sur engagements 2025									-
Provisions / engagements	178 481	0	0	0	0				178 481
Paiement des charges de formation	-								0
Annulations	-								0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	178 481	0	0	0	0				178 481